MS

BARBACANNE Marcel

Chemin LAY
64300 BALANSUN

Balansun le 04/10/18

Objet : Enquête publique relative au
PLU de LACQ

Monsieur Le Maire,

Je suis propriétaire de la parcelle AH 345 aujourd'hui classée en zone naturelle.(92 a)

Ce classement m'amène à formuler plusieurs remarques.

Ce terrain est situé en bordure de la RD 817 hors du PPRT dans le quartier Panacau.
A l'ouest, il est longé par le chemin de Guilhare où résident deux habitations.
Au sud, une maison a été récemment construite sur les parcelles AH 44 et AH 45, parcelles qui ont été désenclavées grâce à une cession partielle de mon terrain cadastré AH 345.
L'acte notarié fait état , je cite :
« un droit de passage en tous temps et heures et avec tous véhicules,le dit droit de passage étant tant à usage agricole qu'à usage d'accès à de futurs lots en cas de division de la parcelle constituant le fonds dominant .
Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 6 mètres étant ici précisé qu'une bande re roulement de 4 mètres 70 devra en toute hypothèse être maintenue pour permettre l'exercice de ce droit de passage ».

Donc, la parcelle AH 345 pourrait être desservie par ce droit de passage ou sur le chemin de Guihare
(pas d'accès direct sur la RD 817).

Compte tenu de la toute proximité des ~~trois~~ cinq habitations, les équipements en eau, gaz, électricité et eaux usées ne devraient pas poser de problème.

En conséquence, je souhaite que ce terrain devienne constructible et non en zone verte.

Aujourd'hui, il est exploité en terre agricole (maïs) et je ne comprends pas ce classement en zone naturelle.

Est-ce un site qui présente un interêt esthétique,historique , écologique alors qu'il jouxte trois habitations dont une très récente ?

Je vous demande de bien vouloir examiner de nouveau le classement de cette parcelle afin de respecter une certaine homogénéité dans ce secteur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sincères salutations.

Marcel BARBACANNE